

Créteil, le 18 septembre 2023

Pour un service public départemental de l'autonomie (SPDA) efficient !

Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles a annoncé ce jeudi 14 septembre le lancement de la phase de préfiguration du service public départemental de l'autonomie (SPDA), dont l'objectif annoncé est d'apporter plus de simplicité dans le parcours des personnes et de leurs proches.

La Fédération Générale des PEP, se félicite de cette annonce de territorialisation des politiques du handicap et de l'autonomie.

Les associations PEP travaillent quotidiennement au décloisonnement des politiques publiques, pour apporter des solutions globales et inclusives, répondre aux aspirations et aux besoins des personnes.

Pour atteindre au mieux les objectifs annoncés du SPDA, **la Fédération générale des PEP rappelle l'importance de mobiliser et d'associer l'ensemble des acteurs territoriaux, dans cette étape de préfiguration.**

Le SPDA doit se construire en collaboration étroite avec les personnes concernées, les acteurs associatifs et institutionnels à l'échelle des territoires. Ce service doit être coconstruit dans une dynamique de partage des compétences et des savoirs.

Pour un service public départemental de l'autonomie efficient, qui réponde aux attentes des bénéficiaires, il est nécessaire de décloisonner les services et de tenir compte des chantiers en cours liés à la transformation de l'offre et dédiés aux personnes concernées.